

ABONNEMENT

Par année... \$5.00
Pour six mois... 3.00
Pour quatre m... 2.00
Edition Hebdomadaire
Pour l'année... \$1.00
Payable d'avance.

LE CANADA

JOURNAL QUOTIDIEN

LOUIS LUSSIER, Rédacteur

"RELIGION ET PATRIE"

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ, Propriétaire

LE CANADA

Ottawa et Hull, 3 Décembre 1885

LETTRE DE L'HONORABLE M. CHAPLEAU

Nous publions aujourd'hui la lettre que l'honorable M. Chapleau a adressée avant-hier à ses constitués. Nos lecteurs voudront bien la lire attentivement, et peser avec impartialité toutes les raisons qu'elle renferme.

Aux Electeurs du Comté de Terrebonne

Messieurs, Je vous ai promis un exposé franc et loyal de raisons qui ont guidé ma conduite dans cette affaire Riel, à laquelle on a donné une tournure politique qu'elle n'aurait jamais dû avoir.

Je n'empêche de vous faire parvenir cet exposé. Il sera la réponse aux appels passionnés qu'on a faits à votre sympathie, à votre générosité, qu'on veut exploiter au détriment de la confiance que vous avez jusqu'ici reposée en moi.

J'ai cru que ce n'était pas au milieu d'une assemblée convoquée dans un but politique, où les paroles ne seraient pas mesurées par la prudence, mais exagérées par le besoin de me nuire auprès de vous, que je devais vous dire ma pensée sur cette malheureuse affaire.

Je viens m'acquitter de ce devoir avec tout le calme que vous exigez quand on vient vous parler de choses qui intéressent votre conscience comme électeurs, vos sentiments comme citoyens d'une grande nation.

Un vent de révolte souffle en ce moment avec violence sur la province de Québec, menaçant de renverser sur son passage, si on ne l'arrête, le parti conservateur et le ministère. Plaise à Dieu que là seulement se borne le désastre, et que la nationalité laquelle nous appartenons n'en soit pas la ruine la plus sérieuse.

Depuis dix-huit ans que je suis votre député, on n'a jamais mis en doute la sincérité de mon patriotisme et de mon dévouement au peuple. C'est avec une conviction qui n'a pas diminué chez moi que j'ai travaillé pour ce peuple dont je suis sorti et à qui je dois tout. J'ai été accusé souvent de prédilection exagérée pour la cause canadienne-française, parce que je faisais tous mes efforts pour donner à la province de Québec, les moyens de développer le plus rapidement possible ses immenses ressources, sous l'impulsion d'un puissant courant d'influence française. Je n'ai pas à regretter mes efforts, j'étais dans mon droit, car je n'ai

taquais pas les intérêts de mes concitoyens d'origine britannique. Stimulé par leur esprit d'entreprise, je voulais voir les miens marcher le pair avec eux dans la voie de la prospérité matérielle. Quand on m'accuse aujourd'hui de manquer à ce grand sentiment national, de le renier, c'est là une injure que je ressens profondément, que je ne mérite pas, et dont j'ai droit de me dire blessé.

On me reproche d'avoir manqué à l'honneur en restant à mon poste, après que le cabinet fédéral eut refusé de commuer la sentence de la peine capitale portée contre Louis Riel par le tribunal, en un emprisonnement pour la vie; et l'on traite mon refus de donner ma démission sollicitée par un grand nombre d'amis, comme une faute énorme dont je serai la plus grande victime. Je n'aurais pas parlé ici de cette affaire si un des chefs de l'opposition, M. Mercier, n'avait déclaré à l'assemblée du Champ-de-Mars, à Montréal, qu'il m'avait écrit qu'il serait prêt à marcher, avec ses amis, sous mes ordres, si je donnais ma démission comme membre du cabinet fédéral. Oui, j'en conviens, j'ai été pressé, sollicité par des amis dévoués et des adversaires politiques le prendre la direction de ce mouvement populaire. Ces offres étaient bien flatteuses pour moi. La perspective qu'elles m'ouvraient était bien attrayante. Je me voyais accepté comme le défenseur reconnu de ma race, chéri, acclamé par tous mes compatriotes, interprète de leurs sentiments et de leurs aspirations. Dans ce rôle où tous me conviaient, je trouvais une éclatante réparation des opprobres sans nom dont certains hommes m'ont abreuvé depuis trois ans. Mais entre le rôle séduisant qu'on m'offrait et moi-même, j'ai vu se dresser comme une barrière infranchissable, le serment que j'ai prêté de remplir mon devoir au risque de perdre amitié et profits, et le sentiment intime, la conviction inébranlable, que ce que l'on me demandait était contraire à la justice et aux intérêts bien entendus de notre province.

Je voyais comme conséquence logique de ce mouvement l'isolement, l'antagonisme d'une race, provoquant des représailles, des luttes, des désastres. J'ai senti qu'il y avait plus de courage à braver le courant qu'à le suivre, et j'ai laissé passer, sans m'émouvoir, les cris de traître et de lâche qu'on poussait contre moi. Qu'importait ma personnalité? Dans les crises difficiles se traverse une nation, les hommes ne sont rien, le salut du peuple est tout. La responsabilité du pouvoir impose à ceux qui en sont chargés, l'obligation de voir au-delà des intérêts du moment, de bien étudier si, en cédant à un entraînement populaire, momentané, ils ne compromettent pas, pour bien des années, une cause sacrée.

Examinons un instant les faits qui ont motivé ma conduite et celle de mes collègues. Louis Riel a quitté, l'an dernier, les Etats Unis, dont il s'était fait naturaliser citoyen, pour venir combattre les institutions, les lois, les autorités canadiennes. Il a levé l'étendard de la rébellion dans notre Canada, si tranquille et si heureux dans la paix.

On vous a dit pour tenter de justifier la révolte de Riel: "Les Métis avaient les griefs que le gouvernement ne voulait pas régler." Je laisserai le P. André lui-même répondre à cette affirmation. Au procès de Riel il a déclaré que: "Les réclamations des Métis ont souvent changé de forme après l'arrivée de Riel. Avant son arrivée, ils voulaient des patentes pour leurs terres, ensuite des scripts donnant des droits transférables sur des terres, comme il en avait été donné aux Métis de Manitoba, puis des terres le long des rivières (river surveys) et exemption de la taxe du bois. Le gouvernement répondit à leur requête, leur accordant des lots le long des rivières.

C'était une concession très-importante. La seule question qui restait à régler était celle des patentes et des droits aux coupes de bois et elle était en bonne voie de règlement. Vers le 4 mars un télégramme fut reçu annonçant que le gouvernement avait fait ces concessions." Ainsi d'après le Père André les principales réclamations étaient réglées et les autres étaient en train de l'être. Dès 1883, le gouvernement était décidé d'envoyer le chef du département des terres, M. Lindsay Russell, régler ces réclamations, mais un accident arriva à cet officier l'empêcha de partir. Dans l'intervalle, le gouvernement dut s'enquérir du meilleur mode de satisfaire les Métis, soit par l'octroi des terres non transférables, soit par des scripts comme au Manitoba, soit par des scripts pour une somme d'argent déterminée.

Au mois de janvier 1885 (le 26) le gouvernement passait un ordre en Conseil créant une commission chargée de régler toutes les réclamations des Métis. Le 8 février dernier un télégramme fut envoyé au Nord-Ouest pour faire connaître la création de la commission, et quelques jours plus tard des circulaires étaient adressées aux maîtres de poste, aux prêtres de ces contrées, pour les informer de l'arrivée prochaine de la commission.

On sait que celle-ci fut composée de MM. Street, Forget et Goulet et qu'elle a réglé la plupart des réclamations. Riel qui était très-bien renseigné sur tout ce qui se passait se hâta de précipiter les événements afin d'empêcher un règlement qui aurait dérangé tous ses plans et tous ses calculs. Il est évident que son orgueil et son ambition ne trouvaient pas leur compte dans une solution si simple, si pratique, qui aurait épargné aux Métis la ruine, au pays une centaine d'existence, et plusieurs millions de dépenses dont vous payez le compte avec le reste de la nation.

Il ne fit alors du reste que répéter ce qu'il avait fait en 1870. On sait que Mgr Taché était accouru de Rome pour tâcher de pacifier son diocèse en insurrection. Parvenu aux Grandes Fourches, un malheureux accident lui arriva. Malgré les plus vives souffrances, Mgr se mit en route pour Fort Gary. Riel en fut informé et sentait que son règne allait finir, il n'hésita pas à jeter un cadavre entre lui et la conciliation qui arrivait avec le saint missionnaire. Scott fut immolé et son sang fut jeté comme un défi à toute tentative de rapprochement.

On a beau dire que ce revolta avait un noble but, qu'il venait aider ses frères à revendiquer leurs droits. En disant cela on lui prête des sentiments qu'il n'avait pas, on l'affuble d'un vêtement d'apparat pour cacher le rôle sinistre qu'il a joué dans le drame de l'insurrection du Nord-Ouest. S'il eût été mu par un patriotisme éclairé, il aurait suivi une autre voie, il aurait recherché et suivi d'autres conseils que ceux que lui donnait son ambition. Il savait où aller, il n'avait pas long chemin à faire pour trouver tout cela. Il savait le zèle et la tendresse de celui qui l'avait protégé et sauvé, mais non: "Une ambition effrénée qui l'a poussé à une intelligence et l'a poussé jusqu'au délire, une soif désordonnée de pouvoir, un orgueil insensé qui l'a conduit à l'apostasie; ont été les mobiles de ses actes; voilà ce qu'en a dit le grand prêtre du Nord-Ouest. Un mobile pire encore, un mobile sourd, le faisait agir, si l'on en croit les témoignages les plus respectables. Le Père André, dont on ne saurait mettre en doute les sympathies pour Louis Riel a déclaré sous serment, au procès de Regina, que ce prétendu défenseur des droits des Métis l'avait prié à plusieurs reprises, de se servir de son

nom pour leur rendre justice. (Suite à la quatrième page.)

A LOUER Deux magnifiques logements dans la maison en briques blanches, adjoignant le magasin de J. L. Richard. Prix modérés. S'adresser au magasin de la Boule Verte au coin des rues Dalhousie et St. Patrice.

AFFAIRES DE DECEMBRE CHEZ WOODCOCK. Ma vente complète semi-annuelle le commence aujourd'hui, et les articles dont suit l'énumération, pourront être achetés à un énorme rabais, variant de "VINGT" à "CINQUANTE" par cent au-dessous des prix réguliers: Marchandises de mode garnies, chapeaux non-garnis, plumes et fleurs, velours, satins, et rubans, carrés de soie et de dentelles, articles de fantaisie tout laine, manteaux doublés en fourrures, collets en fourrures, et manteaux en caoutchouc, toques en crêpe noir, etc.

THEATRE ROYAL Locataire et Direct. J. H. GILMOUR Gérant, L. HOWARD SEMAINE COMMENCANT LE 30 NOVEMBRE 1885. Encore une pièce du plus puissant intérêt, montée à grands frais, le drame le plus populaire de notre époque: MONTE CHRISTO! Œuvre admirable du célèbre romancier français, Alexandre Dumas. La distribution des rôles a été admirablement faite; les décors et les mises-scènes sont splendides; les costumes sont d'une richesse incomparable. Prix ordinares - 20 et 15c. Sièges réservés - 50 et 30c. SÉANCES DE L'APRES-MIDI, LE Jeudi et Samedi, à 2 heures ADMISSION: 15 et 25 cts.

L'HIVER! L'HIVER! J. CÔTE, Importateur et manufacturier de Chapeaux, Casques, Mitaines, Capots en Fourrure, etc. Des avantages extraordinaires sont actuellement offerts aux Dames qui désirent se procurer des BORDURES EN PEAUX DE DIVERSES ESPECES, MANTEAUX EN SOIE DOUBLES EN FOURRURE, COIFFURES, ES, ETC. 128, Rue St-Jacques Chaussures pour Enfants D'ECOLE. J'ai maintenant en mains un immense assortiment de chaussures faites à la main. Les pratiques trouveront tout ce qu'elles peuvent désirer en fait de chaussures d'automne et d'hiver. Bonne qualité, dernier goût et à bon marché. Pardessus en fourrure, claques doublées et non-doublées. G. MURPHY. No. 636 côté ouest de la rue Sussex.

ARGYLE HOUSE GRANDE VENTE COMPLETE DANS NOS DEPARTEMENTS DE MARCHANDISES DE MODE ET DE MANTEAUX. A partir du 26 courant, nous allons faire une grande vente complète de l'assortiment de nos Départements de MARCHANDISES DE MODE ET DE MANTEAUX. TOUT DOIT ETRE VENDU Avant l'inventaire, et Von ne regrette de pas aux prix.

30 Chapeaux de Feutre, nouvelles formes, valant de \$1 à \$1.50, seront vendus 50 cents pièce. Des Chapeaux garnis, valant de \$1.50 à \$3.00, seront vendus de 75 cents à \$1.50 pièce. Des toques garnies, valant de \$3.00 à \$15.00, seront vendues de \$2.00 à \$9.00 pièce.

Toutes les Marchandises seront ainsi sacrifiées au-dessous du prix auquel elles sont évaluées. MANTEAUX POUR DAMES, DOLMANS, PARDESSUS, VESTES, JUSTAUCORPS, MANTEAUX ET PARDESSUS EN DRAPS d'une variété infinie, en VEAU MARIN, PELUCHES, Etc., Seront Sacrifiées à vil Prix. La Vente a commencer le 26 courant. CONDITIONS: Argent comptant; aucune marchandise n'est déléguée à moins qu'elle ne soit achetée. D. GARDNER & CIE., 66 et 68 Rue Sparks.

L'ALMANACH DU PURGATOIRE OU ANNUAIRE De l'œuvre des âmes du Purgatoire vient de paraître. Il est toujours très-intéressant, et on le lira avec beaucoup de plaisir et un grand profit. Nous le recommandons à tout le monde. On le trouvera chez L. A. St Louis, 1527 rue Notre-Dame. Il contient 80 pages et ne se vend que 5 cents. En voici le sommaire: Excellence de la dévotion aux âmes du Purgatoire—Que votre volonté soit faite dans le ciel et sur la terre et dans le Purgatoire—Fondation de messes—Lettres de France—La messe du missionnaire—Traité de l'amour de Dieu par St François de Sales—Les amis particuliers du bon Dieu—Lettres et petits traits concernant l'ouïe—Les septentrions d'or. On peut aussi se le procurer à Ottawa chez M. Eugène Tétu, No. 83 rue Waller.

GRANDE EXPOSITION COLONIALE A LONDRES, ANGLETERRE, 1886. CINQUANTE QUATRE MILLE PIEDS RÉSERVÉS POUR LE CANADA. Première Commission Royale d'Exposition depuis 1862. L'EXPOSITION COLONIALE ET DE L'INDES qui s'ouvrira à Londres, Angleterre, le 1er de Mai 1886, doit se faire sur un grand pied, son but est de faire époque dans les relations mutuelles de toutes les parties de l'Empire britannique. Afin de donner plus de relief à cet événement, une Commission Royale a été créée pour tenir cette exposition, la première depuis 1862; et Son Altesse Royale le Prince de Galles on a été nommé Président par Sa Majesté. L'espace considérable de 54,000 pieds carrés a été alloué à la Puissance du Canada, par ordre du Président Son Altesse Royale.

DIPHTEBINE ou ANTI-DIPHTEBRIQUE Spécifique contre la Diphthérie et autres maux de gorge Rien n'est meilleur pour guérir la consommation ou à sa première période, la bronchite aiguë et chronique et les rhumes. LA DIPHTEBIE VAINCUE! Aux ravages de cette maladie terrible et réputée incurable, on a trouvé un remède qui n'a jamais failli. L'expérience de plus de dix années de succès constants, et des centaines de certificats adressés à l'inventeur par des personnes notables et dignes de foi attestent l'efficacité véritablement étonnante de ce remède. Préparé par le DR N. LACERTE, LEVIS, P. Q. Prix: 50 cts. la bouteille. En vente chez les pharmaciens. EN DEPOT CHEZ ELZEAR LARIE, 71 Rue Bolton, Ottawa. 26 juillet 1884.

PERDU Samedi soir, depuis le magasin de modes de M. McDonald jusqu'au No. 39 rue Murray, un portefeuille contenant une somme d'argent. La personne qui le remettra à ce bureau sera généreusement récompensée.

HEMORRHOÏDES—HANNUM'S BENATINE, LE SEUL REMEDE. BUREAU PRINCIPAL. 101 RUE SPARKS OTTAWA

HEMORRHOÏDES—HANNUM'S BENATINE, LE SEUL REMEDE. BUREAU PRINCIPAL. 101 RUE SPARKS OTTAWA

HEMORRHOÏDES—HANNUM'S BENATINE, LE SEUL REMEDE. BUREAU PRINCIPAL. 101 RUE SPARKS OTTAWA

HEMORRHOÏDES—HANNUM'S BENATINE, LE SEUL REMEDE. BUREAU PRINCIPAL. 101 RUE SPARKS OTTAWA

HEMORRHOÏDES—HANNUM'S BENATINE, LE SEUL REMEDE. BUREAU PRINCIPAL. 101 RUE SPARKS OTTAWA

HEMORRHOÏDES—HANNUM'S BENATINE, LE SEUL REMEDE. BUREAU PRINCIPAL. 101 RUE SPARKS OTTAWA

HEMORRHOÏDES—HANNUM'S BENATINE, LE SEUL REMEDE. BUREAU PRINCIPAL. 101 RUE SPARKS OTTAWA

influence auprès du gouvernement fédéral pour lui obtenir \$100,000 et avait déclaré qu'en retour il s'engagerait à quitter le Manitoba pour aller où il plairait au gouvernement fédéral de l'envoyer.

On veut aujourd'hui faire passer Riel pour un saint. Qu'il soit mort en bonnes dispositions, je l'espère, Dieu seul est le juge; mais nous n'avons pas à considérer comment il est mort, mais comment il a vécu; or, sur cette dernière question, il n'est pas besoin que je me prononce moi-même.

Je ne crois pas que mes compatriotes, si chatouilleux sur le point d'honneur, si francs dans leur patriotisme, pardonneront cet acte de véulerie.

Je défie que l'on dise que c'était là une conversation oiseuse de Riel dont on ne s'est pas occupé; c'est le contraire qui est vrai: on a donné suite à sa proposition vénales.

Louis Riel n'en était pas, l'hiver dernier, à ses débuts dans cette voie de haute trahison. On se rappelle sa révolte de 1869, le meurtre inutile de Scott, qu'il fit exécuter lorsque ce pauvre malheureux était dans l'impossibilité de lui nuire.

Mais là n'est pas le trait le plus révoltant de sa faute. Personne ne nie que c'est lui qui a soulevé les tribus indiennes du Nord-Ouest, et qu'il a été la cause directe d'un massacre affreux où nombre de personnes, dont deux missionnaires catholiques, ont péri victimes de la barbarie sauvage.

Et le Père Fourmond, desservant de la paroisse de Saint-Joseph, raconte que, le 12 juin 1885, il a vu Riel, et qu'il a été témoin de sa conduite envers les Indiens.

Avant l'exécution de Riel, ceux qui voulaient le sauver ont fait valoir à son profit la prétention qu'il était fou, et par là même, non responsable de ses actes.

Prétendre sérieusement qu'un homme, coupable une fois de haute trahison et de meurtre, grâces une fois et repris ensuite les armes à la main, doit compter d'avoir la vie sauve, c'est montrer une assurance que Riel lui-même n'a jamais eue.

Le vénérable évêque de Saint-Albert, Mgr Grandin, a dit que la

Madame Thomas Byfield née DUMOUCHEL, 147 Rue Sparks Ottawa.

Dame Thomas Byfield, 3 juin

condite de Riel, pendant qu'il dirigeait l'insurrection, avait été odieuse et monstrueuse, et qu'il avait systématiquement persécuté la religion. Si c'est là le héros que l'on veut nous faire vénérer, je ne serai pas parmi ses admirateurs.

On veut aujourd'hui faire passer Riel pour un saint. Qu'il soit mort en bonnes dispositions, je l'espère, Dieu seul est le juge; mais nous n'avons pas à considérer comment il est mort, mais comment il a vécu; or, sur cette dernière question, il n'est pas besoin que je me prononce moi-même.

Je ne crois pas que mes compatriotes, si chatouilleux sur le point d'honneur, si francs dans leur patriotisme, pardonneront cet acte de véulerie.

Je défie que l'on dise que c'était là une conversation oiseuse de Riel dont on ne s'est pas occupé; c'est le contraire qui est vrai: on a donné suite à sa proposition vénales.

Louis Riel n'en était pas, l'hiver dernier, à ses débuts dans cette voie de haute trahison. On se rappelle sa révolte de 1869, le meurtre inutile de Scott, qu'il fit exécuter lorsque ce pauvre malheureux était dans l'impossibilité de lui nuire.

Mais là n'est pas le trait le plus révoltant de sa faute. Personne ne nie que c'est lui qui a soulevé les tribus indiennes du Nord-Ouest, et qu'il a été la cause directe d'un massacre affreux où nombre de personnes, dont deux missionnaires catholiques, ont péri victimes de la barbarie sauvage.

Et le Père Fourmond, desservant de la paroisse de Saint-Joseph, raconte que, le 12 juin 1885, il a vu Riel, et qu'il a été témoin de sa conduite envers les Indiens.

Avant l'exécution de Riel, ceux qui voulaient le sauver ont fait valoir à son profit la prétention qu'il était fou, et par là même, non responsable de ses actes.

Prétendre sérieusement qu'un homme, coupable une fois de haute trahison et de meurtre, grâces une fois et repris ensuite les armes à la main, doit compter d'avoir la vie sauve, c'est montrer une assurance que Riel lui-même n'a jamais eue.

Le vénérable évêque de Saint-Albert, Mgr Grandin, a dit que la

grand coupable. Devant Dieu et devant les hommes il était coupable d'avoir faussé dans son esprit les éternelles notions du juste et de l'injuste, du vrai et du faux, de l'obéissance et de l'insubordination; cette première culpabilité ôte toute excuse à ses actes criminels qui en ont découlé.

Non, il n'y avait qu'une excuse possible en sa faveur, c'était l'excuse de folie. Il s'est chargé lui-même, dans ses derniers moments, et s'en est fait gloire, de prouver au monde qu'il était parfaitement libre de sa volonté, conscient de ses actes et responsable de ses fautes. Il est mort en se repentant des crimes dont il avait été la cause, mais ce serait un outrage de lui faire partager l'auréole des grands patriotes, morts pour la liberté en 38, de le mettre au rang des victimes de ces jours héroïques.

On invoque les sentiments de race et de nationalité pour nous accuser de faiblesse et de trahison. Faire autrement que nous avons fait eût été violer notre serment, sans profit pour le condamné, qui aurait été exécuté quand même tous les ministres français auraient résigné, sans profit pour le pays, sans profit pour notre province, avec le risque effrayant de compromettre pour toujours ses intérêts les plus chers.

Ma conscience me dit que je n'ai manqué, dans cette circonstance, ni à Dieu, ni au Souverain, ni à mes compatriotes. Le courage qui m'a porté à faire mon devoir sans faiblesse ne me fera pas défaut dans les tribulations pénibles dont on me menace.

Après le dépouillement, fait en présence de plusieurs citoyens, M. le curé Prudhomme a présenté à M. Desjardins, président de l'Union St Joseph, un magnifique collier, cadeau de M. le curé à la société gagnante. Au revoir.

Après le dépouillement, fait en présence de plusieurs citoyens, M. le curé Prudhomme a présenté à M. Desjardins, président de l'Union St Joseph, un magnifique collier, cadeau de M. le curé à la société gagnante. Au revoir.

Après le dépouillement, fait en présence de plusieurs citoyens, M. le curé Prudhomme a présenté à M. Desjardins, président de l'Union St Joseph, un magnifique collier, cadeau de M. le curé à la société gagnante. Au revoir.

Après le dépouillement, fait en présence de plusieurs citoyens, M. le curé Prudhomme a présenté à M. Desjardins, président de l'Union St Joseph, un magnifique collier, cadeau de M. le curé à la société gagnante. Au revoir.

Après le dépouillement, fait en présence de plusieurs citoyens, M. le curé Prudhomme a présenté à M. Desjardins, président de l'Union St Joseph, un magnifique collier, cadeau de M. le curé à la société gagnante. Au revoir.

Après le dépouillement, fait en présence de plusieurs citoyens, M. le curé Prudhomme a présenté à M. Desjardins, président de l'Union St Joseph, un magnifique collier, cadeau de M. le curé à la société gagnante. Au revoir.

Après le dépouillement, fait en présence de plusieurs citoyens, M. le curé Prudhomme a présenté à M. Desjardins, président de l'Union St Joseph, un magnifique collier, cadeau de M. le curé à la société gagnante. Au revoir.

Après le dépouillement, fait en présence de plusieurs citoyens, M. le curé Prudhomme a présenté à M. Desjardins, président de l'Union St Joseph, un magnifique collier, cadeau de M. le curé à la société gagnante. Au revoir.

désirable des immenses régions de l'Ouest et, nous pouvons le dire en toute sincérité, le plus grand bien d'une province et de compatriotes qui nous sont chers.

L'estime, l'affection, l'appui de nos concitoyens nous sont précieux dans l'exécution des devoirs publics qui nous sont imposés. C'est notre désir, autant que notre intérêt, de les préserver intacts, et si, du poste élevé que nous occupons, avec la connaissance la plus étendue des besoins de la société, des écueils à éviter, des dangers à prévoir, nous avons cru prendre une décision qui nous était aussi pénible qu'à vous, au point de vue de l'humanité, nous avons le droit de vous demander de nous donner le bénéfice de la confiance que vous avez toujours reposée en nous, et dont notre dévouement et notre conduite vous étaient les garants.

En nous exposant à encourir votre disgrâce, nous risquons notre avenir. On nous menaçait d'une censure certaine si nous consentions à l'exécution de la sentence du tribunal. Nous avons mis de côté l'attrait de la popularité et la crainte de votre ressentiment pour rester fidèles à notre devoir. N'est-ce pas là une présomption de notre droiture, de notre bonne foi?

On invoque les sentiments de race et de nationalité pour nous accuser de faiblesse et de trahison. Faire autrement que nous avons fait eût été violer notre serment, sans profit pour le condamné, qui aurait été exécuté quand même tous les ministres français auraient résigné, sans profit pour le pays, sans profit pour notre province, avec le risque effrayant de compromettre pour toujours ses intérêts les plus chers.

Ma conscience me dit que je n'ai manqué, dans cette circonstance, ni à Dieu, ni au Souverain, ni à mes compatriotes. Le courage qui m'a porté à faire mon devoir sans faiblesse ne me fera pas défaut dans les tribulations pénibles dont on me menace.

Après le dépouillement, fait en présence de plusieurs citoyens, M. le curé Prudhomme a présenté à M. Desjardins, président de l'Union St Joseph, un magnifique collier, cadeau de M. le curé à la société gagnante. Au revoir.

Après le dépouillement, fait en présence de plusieurs citoyens, M. le curé Prudhomme a présenté à M. Desjardins, président de l'Union St Joseph, un magnifique collier, cadeau de M. le curé à la société gagnante. Au revoir.

Après le dépouillement, fait en présence de plusieurs citoyens, M. le curé Prudhomme a présenté à M. Desjardins, président de l'Union St Joseph, un magnifique collier, cadeau de M. le curé à la société gagnante. Au revoir.

Après le dépouillement, fait en présence de plusieurs citoyens, M. le curé Prudhomme a présenté à M. Desjardins, président de l'Union St Joseph, un magnifique collier, cadeau de M. le curé à la société gagnante. Au revoir.

Après le dépouillement, fait en présence de plusieurs citoyens, M. le curé Prudhomme a présenté à M. Desjardins, président de l'Union St Joseph, un magnifique collier, cadeau de M. le curé à la société gagnante. Au revoir.

Après le dépouillement, fait en présence de plusieurs citoyens, M. le curé Prudhomme a présenté à M. Desjardins, président de l'Union St Joseph, un magnifique collier, cadeau de M. le curé à la société gagnante. Au revoir.

Après le dépouillement, fait en présence de plusieurs citoyens, M. le curé Prudhomme a présenté à M. Desjardins, président de l'Union St Joseph, un magnifique collier, cadeau de M. le curé à la société gagnante. Au revoir.

Après le dépouillement, fait en présence de plusieurs citoyens, M. le curé Prudhomme a présenté à M. Desjardins, président de l'Union St Joseph, un magnifique collier, cadeau de M. le curé à la société gagnante. Au revoir.

Après le dépouillement, fait en présence de plusieurs citoyens, M. le curé Prudhomme a présenté à M. Desjardins, président de l'Union St Joseph, un magnifique collier, cadeau de M. le curé à la société gagnante. Au revoir.

PLUMES D'AUTRUCHES Frisées, Nettoyées et Teintes. Dernières Couleurs et Goûts. VIEUX CREPE REMIS A NEUF. Alex. A. Coutellier. NO. 15, RUE, ELGIN, OTTAWA.

Les funérailles de M. T. Dugal ont eu lieu ce matin à la Basilique. Une foule considérable des principaux citoyens de la ville assistaient à la cérémonie qui a été très-solennelle.

On a besoin immédiatement de 1000 par-oumes pour acheter notre célèbre thé du Japon, 8 lbs. pour \$1 chez N. A. Savard, rue Dalhousie.

La dédicace de la nouvelle sacristie de l'église St Patrice aura lieu mardi prochain, à 10 hrs. a. m. Mgr Walsh, de Londres, Ont., doit prononcer le sermon de circonstance, et la cérémonie sera présidée par Nos Seigneurs Duhamel, d'Ottawa, et Lorrain, de Pimbrook.

Huitres a tres bon marche, venant d'être reçues chez Mc Donnell et Fitzsimmons, 121 rue Rideau.

Salle comble au Théâtre Royal, hier soir et cette après-midi. Jamais troupe, croyons-nous, n'a remporté à Ottawa un succès comparable à celui de M. Gilmour et de ses sociétaires cette semaine.

Le stock de BANQUEROUTE DE L. L. A. Crison. Acheté à 47 1/2 cents dans la piastre.

Grande Vente de Déménagement. Chaque piastre en valeur du dit stock doit être réalisée avant le 25 NOVEMBRE.

BONNES MARCHANDISES. Unique par les avantages qu'elle offre à l'acheteur.

A. BLAIS, NO. 332 RUE WELLINGTON.

FABRIQUE NATIONALE DE PLACAGE D'OTTAWA. On y fait des placages en or, argent et nickel au moyen de l'électricité.

Huitres a tres bon marche, venant d'être reçues chez Mc Donnell et Fitzsimmons, 121 rue Rideau.

1000 personnes sont prêtes de se rendre aussitôt possible pour acheter le célèbre thé Japon, 8 lbs pour \$1.00. N. A. Savard, rue Dalhousie.

On demande 30 filles au magasin de chiffons, No. 257 rue Cumberland. Bons gages. Emploi permanent. Alex. Dakus, gerant.

La neige vient de faire son apparition, et s'il vous faut une bonne voiture d'hiver, adressez-vous chez M. P. Boileau, No. 28 rue Clarence.

Il se fait un débit considérable de cartes et autres cadeaux de Noël, à l'heure qu'il est.

Quelques trains ont fait leur apparition dans les rues de la capitale, mais les chemins sont encore peu favorables aux voitures d'hiver.

M. Noël Chevrier, de Winnipeg, est actuellement en visite dans la capitale. Il doit assister ce soir à l'assemblée annuelle de la Ste Catherine Milling and Lumber Company, dont il est membre.

L'Union St Joseph est sortie victorieuse du concours électoral de la tombola de la salle Ste Anne.

Encore une fois, l'éclair s'allume et le Ciel va tonner, pour éclaircir notre horizon par ses bienfaits. Seigneur que votre bonté est grande, en daignant si bien nous protéger; toujours de vos enfants vous s'avez faites bien comprendre, surtout à l'heure du danger.

Montres, jupes de mariage et bijoux de tous genres et à bas prix. Chaque article est garanti tel qu'on le représente, sinon l'argent sera remis Chez H. Norez, rue Rideau, No. 30.

Nouveau savon électrique "Van-horne," à 6 cts., chez N. A. Savard.

Hi r, en cette ville, à la résidence de son fils, rue George, M. John Rascoe. Les funérailles auront lieu demain, 4 courant, à l'église St Jean-Baptiste, et le convoi quittera la résidence de la famille du défunt à 9 heures a. m.

Hi r, en cette ville, à la résidence de son fils, rue George, M. John Rascoe. Les funérailles auront lieu demain, 4 courant, à l'église St Jean-Baptiste, et le convoi quittera la résidence de la famille du défunt à 9 heures a. m.

Hi r, en cette ville, à la résidence de son fils, rue George, M. John Rascoe. Les funérailles auront lieu demain, 4 courant, à l'église St Jean-Baptiste, et le convoi quittera la résidence de la famille du défunt à 9 heures a. m.

Hi r, en cette ville, à la résidence de son fils, rue George, M. John Rascoe. Les funérailles auront lieu demain, 4 courant, à l'église St Jean-Baptiste, et le convoi quittera la résidence de la famille du défunt à 9 heures a. m.

Hi r, en cette ville, à la résidence de son fils, rue George, M. John Rascoe. Les funérailles auront lieu demain, 4 courant, à l'église St Jean-Baptiste, et le convoi quittera la résidence de la famille du défunt à 9 heures a. m.

Hi r, en cette ville, à la résidence de son fils, rue George, M. John Rascoe. Les funérailles auront lieu demain, 4 courant, à l'église St Jean-Baptiste, et le convoi quittera la résidence de la famille du défunt à 9 heures a. m.

Hi r, en cette ville, à la résidence de son fils, rue George, M. John Rascoe. Les funérailles auront lieu demain, 4 courant, à l'église St Jean-Baptiste, et le convoi quittera la résidence de la famille du défunt à 9 heures a. m.

Hi r, en cette ville, à la résidence de son fils, rue George, M. John Rascoe. Les funérailles auront lieu demain, 4 courant, à l'église St Jean-Baptiste, et le convoi quittera la résidence de la famille du défunt à 9 heures a. m.

Hi r, en cette ville, à la résidence de son fils, rue George, M. John Rascoe. Les funérailles auront lieu demain, 4 courant, à l'église St Jean-Baptiste, et le convoi quittera la résidence de la famille du défunt à 9 heures a. m.

Hi r, en cette ville, à la résidence de son fils, rue George, M. John Rascoe. Les funérailles auront lieu demain, 4 courant, à l'église St Jean-Baptiste, et le convoi quittera la résidence de la famille du défunt à 9 heures a. m.

Hi r, en cette ville, à la résidence de son fils, rue George, M. John Rascoe. Les funérailles auront lieu demain, 4 courant, à l'église St Jean-Baptiste, et le convoi quittera la résidence de la famille du défunt à 9 heures a. m.

Hi r, en cette ville, à la résidence de son fils, rue George, M. John Rascoe. Les funérailles auront lieu demain, 4 courant, à l'église St Jean-Baptiste, et le convoi quittera la résidence de la famille du défunt à 9 heures a. m.

Hi r, en cette ville, à la résidence de son fils, rue George, M. John Rascoe. Les funérailles auront lieu demain, 4 courant, à l'église St Jean-Baptiste, et le convoi quittera la résidence de la famille du défunt à 9 heures a. m.

Hi r, en cette ville, à la résidence de son fils, rue George, M. John Rascoe. Les funérailles auront lieu demain, 4 courant, à l'église St Jean-Baptiste, et le convoi quittera la résidence de la famille du défunt à 9 heures a. m.

Hi r, en cette ville, à la résidence de son fils, rue George, M. John Rascoe. Les funérailles auront lieu demain, 4 courant, à l'église St Jean-Baptiste, et le convoi quittera la résidence de la famille du défunt à 9 heures a. m.